

Date de la convocation : **14 juin 2014**

Date d'affichage : **14 juin 2014**

**Présents** : Patrick BAVOUX, Isabelle CORSAIN, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Emmanuel BONNET, Bruno GAILLARD, Didier CHARVET, Christelle GLASSON, Laurence BORNEAT et Ludovic BUCHALLET

**Absents excusés** : Bruno BUIRON, Alexandrine MICHON, Patrick MORAND, Bruno RABOURDIN et Alain SUBTIL

**Pouvoir** :

- Bruno BUIRON donne pouvoir à Christelle GLASSON
- Alexandrine MICHON donne pouvoir à Emmanuel BONNET
- Alain SUBTIL donne pouvoir à Maurice MARECHAL

**Secrétaire** : Isabelle CORSAIN

### DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Le Maire informe que conformément au décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Après constitution du bureau de vote qui se compose comme suit :

**Président du bureau** : BAVOUX Patrick

**Membres du bureau** : GAILLARD Bruno, MARECHAL Maurice, TEILLARD Christophe et GLASSON Christelle

**Secrétaire** : CORSAIN Isabelle.

Il a été procédé à l'élection des 3 délégués :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin : nombre de votants 13 - suffrages exprimés : 13 – majorité absolue : 7

Proclamation de l'élection des délégués :

\* M. BAVOUX Patrick ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat,

\* Madame CORSAIN Isabelle ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

\* M. MARECHAL Maurice ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

Il a été ensuite procédé à l'élection des 3 suppléants

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin – nombre de votants : 13 – suffrages exprimés : 13 - majorité absolue : 7

Proclamation de l'élection des suppléants :

\* Madame BORNEAT Laurence ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat,

\* M. SUBTIL Alain ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat,

\* M. TEILLARD Christophe ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**CIVISME** : Il est noté un manque d'assiduité de certains conseillers et notamment le fait que certains ne répondent pas aux convocations positivement ou négativement.

Le maire rappelle que les conseillers doivent prévenir leur responsable de commission lorsqu'ils ne peuvent pas assister aux réunions.